



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traité instituant une cour pénale internationale

Question écrite n° 11459

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) * attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité d'adapter la législation française aux nouvelles dispositions du traité instituant la cour pénale internationale pour les crimes de guerre qui seraient commis sur son territoire ou par ses ressortissants pendant une durée de sept ans, une adaptation de notre droit pénal semble nécessaire afin que les crimes de guerre soient reconnus tels qu'ils sont définis dans ce traité. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur d'indiquer à l'honorable parlementaire qu'un projet de loi portant adaptation de la législation pénale française au statut de la Cour pénale internationale est en cours d'élaboration à la Chancellerie. Ce texte, qui constituera dans le domaine du droit pénal matériel le complément de la loi n° 2002-268 du 26 février 2002 relative à la coopération avec la Cour pénale internationale et dont l'économie définitive sera établie en concertation notamment avec le ministère des affaires étrangères et avec celui de la défense, comportera les incriminations nécessaires permettant au droit pénal français de couvrir, de la manière la plus complète possible, les comportements prohibés par la convention de Rome portant statut de ladite cour. Il prévoit en particulier la création dans le code pénal d'un titre consacré aux crimes de guerre et une durée spécifique de prescription de l'action publique. Le projet de loi considéré devrait être présenté avant l'été en conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11459

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 675

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4311